



ÉCOLE DES ALIZÉS 2023-2024

Première réunion régulière du conseil d'établissement

Mercredi 4 octobre 2023 à 19 h, en mode hybride

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

a) Mot de bienvenue et présences

À 19 h, Mme Daisy Roussel souhaite la bienvenue aux membres présents.

Présences :

Mesdames : Sophie Picard, parent
Jade Larivière, parent
Myrienne Côté, parent
Christine Dubé, parent
Louise Plante, parent
Stéphanie Bérubé, parent
Daisy Roussel, parent
Audrey Plourde-Imbeault, parent
Julie Lavoie, personnel du service de garde
Laurence Harton, enseignante
Caroline Roy, enseignante
Kathy Mongeon, personnel de soutien
Guylaine Lévesque, responsable du service de garde
Élodie Vaillancourt, gestionnaire administrative d'établissement
Guylaine Pepin, directrice

Absences :

Madame : Marika Vézina, parent

Personnel professionnel (siège vacant)

b) Nomination d'un/d'une secrétaire d'assemblée

Le secrétariat de la rencontre est assumé par Mme Guylaine Pepin.

c) Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajouts :

- 5.d) Réécriture du projet éducation (information)
- 6.h) iii. Plan de mesures d'urgence

CE 23-24/1.01

Après lecture de l'ordre du jour par Mme Daisy Roussel, il est proposé par Mme Myrienne Côté d'adopter l'ordre du jour avec ajouts. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

d) Adoption du procès-verbal du 15 juin 2023

Le document ayant été acheminé aux membres pour lecture préalable, aucune lecture n'en est faite.

CE 23-24/1.02

Il est proposé par Mme Audrey-Ann Plourde-Imbeault d'adopter le procès-verbal du 15 juin 2023. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

e) **Suivi au procès-verbal**

- 1.e) Mme Guylaine Pepin informe les membres présents de l'avancement du dossier concernant la salubrité dans l'environnement de l'école.
- 4.a) Mme Guylaine Pepin informe les membres du CÉ de l'échéancier prévisionnel de la réalisation des travaux de revalorisation de la cour d'école, qui sont prévus pour le printemps 2024.

2. **Élections des officiers**

Mme Guylaine Pepin agit à titre de présidente et secrétaire des élections.

À l'ouverture des candidatures, chaque membre est invité à nommer son intérêt pour un poste d'officier. Mmes Daisy Roussel et Louise Plante confirmant leur intérêt de poursuivre dans leur mandat respectif et aucun autre membre signifiant son intérêt, aucun vote n'est nécessaire pour la présidence et la vice-présidence.

- a) Mme Daisy Roussel est élue à la présidence ;
- b) Mme Louise Plante est élue à la vice-présidence.

Pour le poste de trésorerie :

- Mme Sophie Picard propose la candidature de Mme Myrienne Côté, qui décline l'invitation;
- Mme Sophie Picard propose la candidature de Mme Christine Dubé, qui accepte l'invitation.

Aucun autre membre ne signifiant son intérêt, aucun vote n'est nécessaire pour la trésorerie.

- c) Mme Christine Dubé est élue à la trésorerie.
- d) Nomination des membres de la communauté;
Mme Audrey Plourde-Imbeault et Mme Marika Vézina sont nommées à titre de membres de la communauté.

CÉ23-24/1.03 Il est proposé par Mme Myrienne Côté d'entériner le processus d'élection et de nomination tel qu'il s'est déroulé. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. **Questions du public**

Aucune question du public.

4. **Informations de la présidente/du président**

Aucun point pour cette rencontre.

5. **Informations de la direction**

a) **Dénonciation d'intérêt (information)**

Les membres du C.É. doivent remplir le formulaire s'ils croient avoir un conflit d'intérêts, et ce, à n'importe quel moment en cours de mandat.

b) **Code d'éthique**

Mme Guylaine Pepin présente le code d'éthique qui est le même que l'an passé. Une lecture préalable en a été faite. Tous les membres adhèrent au code d'éthique.

c) **Règles de régie interne**

Le document ayant été envoyé en lecture préalable, une dispense est acceptée.

Il est proposé par Mme Audrey-Ann Plourde-Imbeault d'adopter le document Code d'éthique et le document Règles de régie interne de Conseil d'établissement.

CÉ23-24/1.04 Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

d) **Réécriture du projet éducatif** (information)

Mme Guylaine Pepin explique aux membres du CÉ le processus de réécriture du projet éducatif de l'école qui se déroulera au cours de l'automne 2023.

6. **Questions relatives à notre école**

a) Plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2023-2024 ;

Mme Guylaine Pepin présente au conseil d'établissement le plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans sa version révisée.

CÉ23-24/1.05 Il est proposé par Mme Christine Dubé d'adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école des Alizés tel que présenté. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

b) Mesures d'urgence, 2023-2024 ;

CÉ23-24/1.06 À la suite de la présentation faite par Mme Guylaine Pepin, une lecture préalable ayant été faite, Mme Caroline Roy propose d'approuver le document *Mesures d'urgence 2022-2023* tel que présenté. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

c) Grille-matières, 2024-2025 ;

Mme Guylaine Pepin présente aux membres la proposition de grille-matières pour l'année 2024-2025. Aucune modification n'est apportée comparativement à la grille-matières 2023-2024.

CÉ23-24/1.07 Il est proposé par Mme Sophie Picard d'adopter la grille-matières 2024-2025 de l'école des Alizés tel que présentée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

d) Normes et modalités d'évaluation 2023-2024 ;

Mme Guylaine Pepin présente le document *Normes et modalités d'évaluation 2023-2024*.

CÉ23-24/1.08 Il est proposé par Mme Kathy Mongeon d'adopter la grille-matières 2024-2025 de l'école des Alizés telle que présentée. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

e) Autorisation annuelle pour sorties près de l'école ;

CÉ23-24/1.09 Il est proposé par Mme Caroline Roy de déléguer à la direction l'approbation des sorties qui ne nécessitent pas de transport et qui ne génèrent aucuns frais chargés aux parents, et ce, pour l'année 2023-2024. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

f) Activités éducatives nécessitant un changement à l'horaire ou un déplacement à l'extérieur des locaux;
Les activités soumises à l'approbation du conseil d'établissement sont :

- Ferme la Fourche du Troll, 28 septembre 2023, Catherine St-Pierre, maternelle 4-5 ans;
- Ferme la Fourche du Troll, 30 octobre 2023, Marie-Josée Dubé, classes d'adaptation scolaire;
- Cross-country, 5 octobre 2023, Marie-Pier Lauzon et Josy-Ann Proulx, 2e et 3e cycle;

- Cross-country et parc, 12 octobre 2023, Marie-Pier Lauzon et Josy-Ann Proulx, Présco et 1er cycle;
- Cinéma Lido, 12 octobre 2023, Laurie St-Pierre, 2e et 3e cycle;
- La Chimie de Noël, 14 décembre 2023, Pascal Bélanger, Caroline Roy, Marie-André Banville, 1er, 2e et 3e cycle.

CÉ23-24/1.10

À la suite de la présentation faite par Mme Guylaine Pepin, Mme Louise Plante propose d'approuver la tenue de ces sorties. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

g) Utilisation des locaux

Mme Guylaine Pepin informe le CE de l'utilisation des locaux faite par d'autres organismes que l'école, principalement par la Ville de Mont-Joli. Les activités en soirée ont repris, et sont soumises aux normes sanitaires prescrites par la Santé publique en vigueur. De plus, les cours de piano ont également repris.

h) Service de garde scolaire

i. Résultats au 30 juin 2021 ;

ii. Budget révisé 2021-2022.

Les documents financiers requis pour ce point n'ayant pas été diffusés, le point est reporté à la prochaine rencontre.

iii. Plan de mesures d'urgence

Mmes Guylaine Lévesque et Élodie Vaillancourt présente de document Plan des mesures d'urgence 2023-2024 pour le service de gardes.

CÉ23-24/1.11

Il est proposé par Mme Julie Lavoie d'approuver le Plan des mesures d'urgence 23-24 du service de garde tel que présenté. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Consultation du centre de services scolaire

Aucune consultation.

8. Décisions relatives aux finances de l'école

a) **Budget de l'établissement**

Mme Guylaine Pepin fait la présentation de l'état de situation financière de l'école en date du 28 septembre 2023.

b) **Dons – Subvention – levées de fonds**

En vue de ramasser des fonds pour la revalorisation de la cour d'école, l'équipe-école souhaite organiser deux campagnes de financement :

- Vente de produits (à déterminer) pour les participants à l'harmonie parascolaire;
- Marché de Noël (7 décembre 2023);
- Lecture-o-thon (avril 2024).

Par ailleurs, M. Pascal Bélanger souhaite obtenir l'autorisation de « passer le chapeau » lors des concerts de musique.

CÉ23-24/1.12

Il est proposé par Mme Laurence Harton que le conseil d'établissement autorise ces quatre modalités de financement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

c) **Budget annuel de fonctionnement du CÉ**

Solde au 28 septembre 2023 : \$1237,00.

d) **Mesures dédiées**

Mme Guylaine Pepin fait la présentation de l'état de situation financière de l'école en date du 28 septembre 2023.

e) **Fonds à destination spéciale**

Mme Guylaine Pepin fait la présentation de l'état de situation financière de l'école en date du 28 septembre 2023.

9. Fonctionnement du conseil d'établissement

a) **Calendrier des réunions**

Les dates des séances du CE pour l'année scolaire 2023-2024 seront :

- Mercredi 4 octobre 2023, 19 h ;
- Mercredi 29 novembre 2023, 18 h30 en présence ;
- Mercredi 20 décembre 2023, réunion extraordinaire ;
- Mercredi 31 janvier 2024, 19 h ;
- Mercredi 28 février 2024, 19 h ;
- Mercredi 3 avril 2024, 19 h ;
- Mercredi 15 mai 2024, 19 h, en mode hybride ;
- Mercredi 19 juin 2024, 18 h 30, en présence (lieu à déterminer).

b) **Trésorerie**

Point traité en 8.c)

c) **Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement**

Il est convenu par l'ensemble des membres de procéder à une lecture du cahier et à un visionnement des capsules 1 à 7 de façon individuelle, et qu'une plénière sur le sujet soit prévue à l'ordre du jour de la séance de janvier 2023. Les capsules et les documents se trouvent sur le site <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>.

10. Divers ouvert

a) **Réunion du comité de parents du 11 septembre 2023**

Mme Sophie Picard informe les membres du CÉ qu'une première réunion du comité de parents du CSS aura lieu le 11 septembre 2023.

b) **Caisse scolaire**

Mme Guylaine Pepin informe les membres du CÉ que la Caisse scolaire est toujours présente à l'école, et que les élèves peuvent y souscrire en tout temps, selon les modalités prévues.

c) **Nomination du substitut au comité de parents du CSS**

En l'absence de Mme Christine Dubé lors de l'assemblée générale, il avait été convenu de reporter à la première réunion du conseil d'établissement la nomination de la représentante substitut pour l'école des Alizés.

Mme Christine Dubé agira à titre de substitut au comité de parents du CSS, en remplacement de Mme Sophie Picard, au besoin.

11. Correspondance

Aucune correspondance.

12. Fermeture de l'assemblée

a) Évaluation de la rencontre

Les membres du conseil d'établissement sont satisfaits du déroulement de la réunion et de la gestion du temps qui s'y est opérée. Le mode hybride convient à l'ensemble des membres.

b) Levée de la séance

Il est proposé par Mme Myrienne Côté de lever la séance à 21 h 12.

CÉ23-24/1.13

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Guylaine Pepin
Secrétaire de réunion
Directrice

Mme Daisy Roussel
Présidente